

Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET
Directrice des Ressources Humaines
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 Vedène Cedex

Madame,

LANGON, le 1^{er} juillet 2022

Objet : demande de négociation
prime PEPA

Lors de l'élaboration de l'agenda social du second semestre 2022, nous avons noté avec satisfaction l'anticipation de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) durant laquelle seront abordées les augmentations salariales applicables au 1^{er} janvier 2023.

Néanmoins, comme leurs concitoyens, les salariés ASF subissent depuis quelques mois une inflation galopante (+5,8% à date), et tous les prévisionnistes sont pessimistes concernant le second semestre. Il nous paraît primordial de pallier au plus vite aux demandes récurrentes et alarmistes de vos collaborateurs.

L'éventualité de pouvoir négocier une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) a d'ailleurs été évoquée lors du dernier bureau du comité de groupe VINCI. M. HUILLARD a alors renvoyé cette négociation au niveau de chaque entreprise du groupe.

La CFDT vient donc par ce courrier vous solliciter afin d'ouvrir rapidement une négociation d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) pour l'ensemble des salariés ASF.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Fabrice BERGERY
Délégué Syndical Central

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social